



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
15 JUIN 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

**REPRESENTES** : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-065	Urbanisme  Contrat de Mixité Sociale
-----------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 30 mars 2016, le conseil municipal a approuvé les termes d'un Contrat de Mixité Sociale détaillant le plan d'actions de la collectivité, accompagnée par l'Etat, le délégataire des aides à la pierre et d'autres partenaires dont l'EPF PACA. Ce contrat porte sur les deux périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Par courrier du 19 avril 2016 le Préfet des Bouches du Rhône a demandé de compléter et d'amender le projet en tenant compte de ses observations qui portent essentiellement sur une évaluation revue à la hausse des potentialités de densification des secteurs Moulin Neuf, Ours, Verdun et enclos de Bertoire.

En collaboration avec les services de la DDTM et l'EPF PACA une nouvelle proposition répondant aux observations préfectorales a été élaborée, elle inclue également de nouveaux secteurs qui pourraient être mobilisés.

Il est proposé au Conseil Municipal de rapporter la délibération N°2016-050 du 30 mars 2016, d'adopter le contrat de mixité sociale (CMS) tel présenté que à l'assemblée et d'autoriser monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**DECIDE** de rapporter la délibération N°2016-050 du 30 mars 2016 relative au CMS

**APPROUVE** les termes du contrat de mixité sociale pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer ledit contrat

**DIT** que la commune de Lambesc s'engage sur les objectifs qui sont portés en annexe dudit contrat

**La présente délibération est adoptée par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE ( François BERGA) et 2 abstentions ( Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI ),**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme**

Le Maire de Lambesc,  
  
Bernard RAMOND

